

La réforme territoriale en Ile-de-France : quels enjeux pour la lecture publique ?

Médiathèque Marguerite Duras, Paris, 19 novembre 2015

Restitution de l'atelier n°1

Rappel de l'objectif de l'atelier : après une matinée informative, permettre à chacun de s'exprimer : expériences, réussites, inquiétudes...

L'atelier s'est déroulé en deux temps :

Dans un premier temps, le groupe s'est exprimé sur les services au public dans le cadre d'une mutualisation ; dans un second temps sur la façon de mutualiser les services et sur l'évolution des méthodes de travail.

1. Les services aux publics : quelle plus-value peut apporter la réforme territoriale, le regroupement en intercommunalité, en agglo. ou en ept (espace public territorial) ?

Le groupe s'interroge sur l'intérêt de la mutualisation :

Choisy le Roi s'interroge sur l'**action culturelle**. L'action culturelle a souvent été au cœur des projets de mutualisation en réseau. Mais cette mutualisation entraîne des difficultés : implication des équipes, proximité à retrouver avec les habitants ou des partenaires locaux. Le Val d'Orge qui pratique depuis plusieurs années la coopération dans le domaine de l'action culturelle notamment grâce à des initiatives comme *Les chemins de lecture*, affirme que l'action culturelle a été un levier essentiel de la mise en réseau et une façon pour les personnels d'apprendre à travailler ensemble.

Le débat s'installe : quels publics sont touchés ? les publics avertis, cultivés, qui se déplacent facilement ? Colombes évoque la gratuité comme condition nécessaire à la circulation des habitants d'une ville à l'autre. Gennevilliers insiste sur les difficultés de certains habitants à sortir de leur quartier d'origine.

Aulnay sous Bois interroge le groupe sur le territoire vécu par la population.

Pour la médiathèque de Créteil qui a ouvert en 2014, l'action culturelle n'a pas été au cœur du projet de mise en réseau.

Il est essentiel de privilégier le partenariat avec les structures locales pour ne pas perdre la proximité avec les habitants.

L'action culturelle peut permettre d'organiser un grand événement à l'échelle d'un territoire, c'est également l'une des portes d'entrée pour fédérer des personnels sur un réseau (l'action culturelle comme outil de management). Marne et Chanteraine insiste sur la mise en place nécessaire d'un comité de pilotage avec une répartition des tâches claire et l'identification de l'entité qui assure la prise de décision.

La circulation des documents : « la navette »

Mise à disposition des documents sur tous les points du réseau, prêts, retours, réservations... Plaine centrale du Val de Marne évoque le triplement des transactions depuis l'ouverture de la médiathèque de Créteil.

Il faut se poser la question du périmètre de circulation ? Des moyens logistiques et humains (Antony). Sur Plaine centrale, ce service mobilise 4 personnes.

Roissy en France (12 bibliothèques) a choisi l'externalisation de la circulation des documents.

Compte tenu du mouvement de regroupement des communes, le temps de circulation des documents va naturellement augmenter ; ce type de service fait partie intégrante des missions des bibliothèques, il doit figurer clairement dans l'organigramme et les fiches de poste « l'offre documentaire c'est la circulation et la mise à disposition des documents et non le catalogage ».

Bagnolet évoque, suite à un voyage au Danemark, les fonds flottants : tout document retourné est intégré dans le fonds de la bibliothèque de retour. Autorégulation satisfaisante. Les SIGB actuellement sur le marché peuvent parfaitement effectuer ce type de transactions.

La communication sur un réseau :

Il s'agit de rendre les services visibles. Les outils de comm. véhiculent une image des services auprès des publics et des tutelles. Choisy le Roi distingue 3 types d'outils de comm : la communication institutionnelle, la communication thématique (sur un événement par exemple), la communication par le personnel (badge porté en service public).

Le numérique :

Le passage dans une intercommunalité ou une agglo. est aussi l'occasion de mutualiser des moyens pour financer l'achat ou l'abonnement à de nouveaux outils numériques. Coopérer pour mener des actions de médiation et de formation des publics (Bagnolet).

Aulnay insiste sur la nécessité de disposer d'une ligne budgétaire partagée et d'un organe de coordination.

Des heures d'ouverture plus larges :

Penser les ouvertures des bibliothèques à l'échelle d'un territoire plus étendu.

2. Quels services mutualisés et surtout comment ? Quel niveau d'intégration ?

Les marchés publics pour un gain de temps et en compétences.

La question complexe de la mutualisation des personnels est posée. Des difficultés réelles : déplacements : sur Plaine centrale, 1h de trajet pour aller à une réunion.

Quels liens avec l'échelon communal ? Les conseils territoriaux sont aussi des élus communaux.

Quel niveau d'intégration ? cf. cartes du MOTIF présentées dans la matinée.

Parle-t-on d'intérêt communal ? d'intérêt territorial ?

La vraie question reste : l'équité. : réduire l'inégalité entre les équipements et les services.

Conclusion de l'atelier : notre responsabilité est d'informer des élus, faire des propositions concrètes pour aider à la décision. Il existe une multiplicité de modèles d'intégration.

Sylvie Larigauderie